



Buss'Info



BUSS'INFO est sur : <http://www.bussang.fr>

N° 57 JANVIER 2025

Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

ILLUMINATIONS



Vœux du Maire

Chers bussenets et bussenettes

C'est en mon nom et au nom du conseil municipal, du personnel communal, que nous vous présentons les meilleurs vœux possibles pour l'année 2025, de santé, bonheur, réussite, de paix et de justice.

Je voudrais dire merci aux adjoints et conseillers communaux, ainsi qu'aux services administratifs et techniques qui s'investissent tout au long de l'année pour le bien être de notre commune.

Durant ce mandat électoral nous avons dû faire face à la crise sanitaire liée à la Covid ; et en 2024 le fossé s'est creusé entre les instances nationales au pouvoir et les communes.

Je rejoints totalement les coups de queue de certains de mes collègues Maires. Il serait temps que les politiques arrêtent de se frotter le nombril et remettent les pieds sur terre.

Comme bon nombre de maires, je le déplore, et j'ose espérer qu'en 2025, l'état revienne à plus de considération vis-à-vis des communes.

2024 a été une année riche en travaux avec les travaux d'assainissement pour rejoindre la station d'épuration du Thillot ; la réfection des réseaux d'eau potable sur plusieurs secteurs.

La Route de Chamaka a été réaménagée avec enfouissement des réseaux secs : électricité, téléphone et celui des réseaux humides : eaux potables, pluviales et usées.

La chaussée a été refaite et la circulation modifiée pour assurer la sécurité des riverains, à leur demande, ainsi que celle des piétons, cyclistes, voitures dans un espace partagé.

La réfection du complexe du Quartier a été finalisée avec mises aux normes sanitaires, de sécurité et d'accessibilité.

Une opération portes ouvertes est prévue pour que vous puissiez vous rendre compte des transformations réalisées, du rendu final.

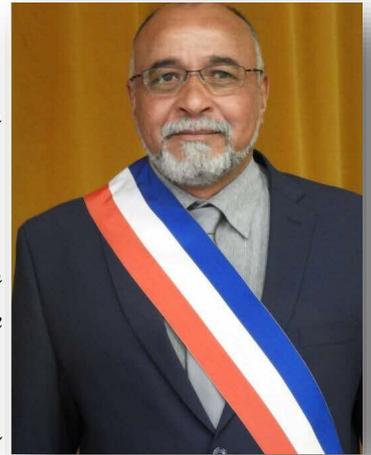
Avec l'aide de la fondation du patrimoine et avec la fabrique à projets ECOOPARC, nous avons lancé une réflexion sur le devenir du site des Sources. La commune souhaite favoriser l'implantation de nouvelles activités dans l'ancienne usine Néotec et la Buvette : sports, loisirs, convivialités et éventuelle exploitation d'eaux de source de montagne. Un appel à projets est lancé auprès de la population. Dans un premier temps la Buvette serait mise en sécurité, avant la remise en état de l'usine.

Sur le plateau de Rochelotte, une étude est menée par les communes de Bussang, Ventron, Le Ménil, et Fresse pour y aménager des activités ludiques toutes saisons, au bénéfice des habitants des 2 vallées et des vacanciers.

En fonction des aides qui nous seront accordées en 2025, les travaux suivants pourraient être réalisés : à La Bouloie, la remise en ordre du réservoir et la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement.

Sur une partie de la Rue du Théâtre, l'enfouissement des réseaux secs et les enrobés.

Au nom de toute l'équipe municipale, je renouvelle mes meilleurs vœux pour tous au sein de vos familles, et pour l'avenir de Bussang.



Le Maire.
Bachir AID

Services Techniques

Nomination d'un nouveau responsable des services techniques.

Le 11 décembre 2024, Mr le Maire a annoncé aux élus et agents communaux la nomination de Monsieur Pascal CLAUDEL au poste de responsable des services techniques de BUSSANG et ceci à partir du 1er décembre 2024.

Depuis le départ de Mr PICARDO, Pascal a assuré pendant 18 mois, cette mission par intérim où il a donné entière satisfaction.

Il y a 21 ans, CLAUDEL Pascal, originaire de BUSSANG a intégré la régie communale, en qualité de stagiaire pendant un an. Depuis ce temps, il a gravi tous les échelons jusqu'au au poste d'adjoint technique.

Etant responsable de ce service, il poursuit son activité dans le domaine de la mécanique, du déneigement et de l'eau.

Nous lui souhaitons bon vent dans cette nouvelle fonction



Remerciements

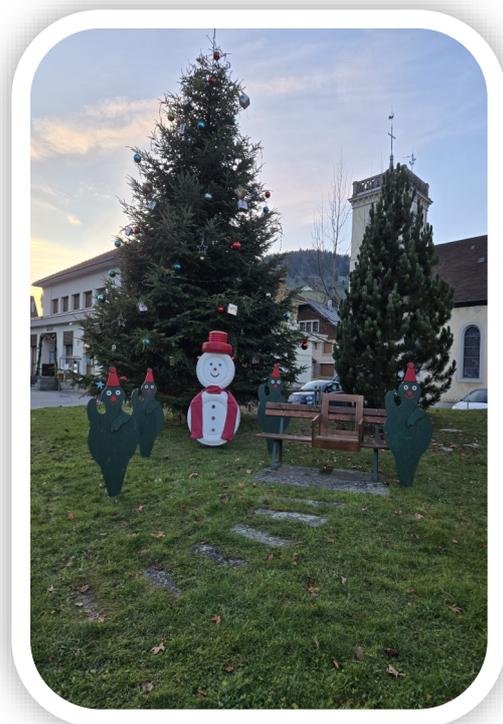
Sapin de Noel

Il était beau et majestueux, d'une grandeur d'environ 7 mètres, il a fait rêver petits et grands.

Il a été magnifiquement décoré par les agents des services techniques de la commune. Mais de qui s'agit-il ? Du sapin qui était installé sur la pelouse à côté de la mairie. Il nous rappelle que nous venons de fêter Noël 2024.

Ce sapin a été offert par Mr et Mme GRANDCLAUDE Hubert résidant rue du Charat. Merci aux donateurs et aux agents des services techniques.

Dans les années futures, si des résidents souhaitent se séparer de sapins mesurant entre 7 et 8 mètres et bien fournis, ils peuvent se signaler à la mairie. Puis le responsable des services techniques se déplacera sur place pour avis.





Le 24 août dernier, c'est sous un soleil radieux que le jury des maisons fleuries composé d'Elus, de Bussetet(tes), a sillonné la Commune afin d'apprécier les efforts de fleurissement accompli.

Tâche délicate tant il est difficile et subjectif d'effectuer des comparaisons entre les résultats d'efforts également louables.

Le classement s'est fait en fonction de la moyenne sur 10 obtenue suivant 2 critères qui sont d'une part le choc émotionnel et d'autre part l'appréciation de l'environnement dans 5 catégories.

Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés par des bons d'achat de 20 à 30 euros valables cette année à la crèmerie et à la boucherie Villemin.



CHALETS

PLACE	Nom-Prénom	Adresse	
1	Mme ALBEISSEN Laurence	53 route de la Bouloie	30
2	Mr et Mme KIENTZY Gislain	50 route de la Bouloie	25
3	Mr MASSART Roland (RS)	4 Bis route des Champs Colnot	20

TERRASSES & JARDINS

PLACE	Nom-Prénom	Adresse	
1	Mme VALDNAIRE Gisèle	1 route de la HUTTE	30
2	Mr et Mme LEVAIN Eric	13 route du Charat	25
3	Mr et Mme PEDUZZI Florian	33 rue Lutenbacher	20

BALCONS & FENETRES

PLACE	Nom-Prénom	Adresse	
1	Mr PARMENTIER Denis	35 bis route des sources	30
2	Mme CLAUDEL Laurence	35 bis rue Lutenbacher	25
3	Mme MARCK Christelle	5 rue Lutenbacher	20

FERMES

PLACE	Nom-Prénom	Adresse	
1	Mr et Mme LAURENT Thierry	8 route des Sources	30
2	Mr et Mme PARMENTIER Claude	9 route des 4 Vents	25
3	Mr et Mme MATHIE Christian	1 chemin de Noirgoutte	20

COMMERCES & GITES

PLACE	Nom-Prénom	Adresse	
1	Camping Domaine de Champé	14 rue des Champs Navés	30
2	Auberge du Drumont	7 route du Drumont	25
3	Auberge Alsacienne	27 rue d'Alsace	20

Quiétude Attitude

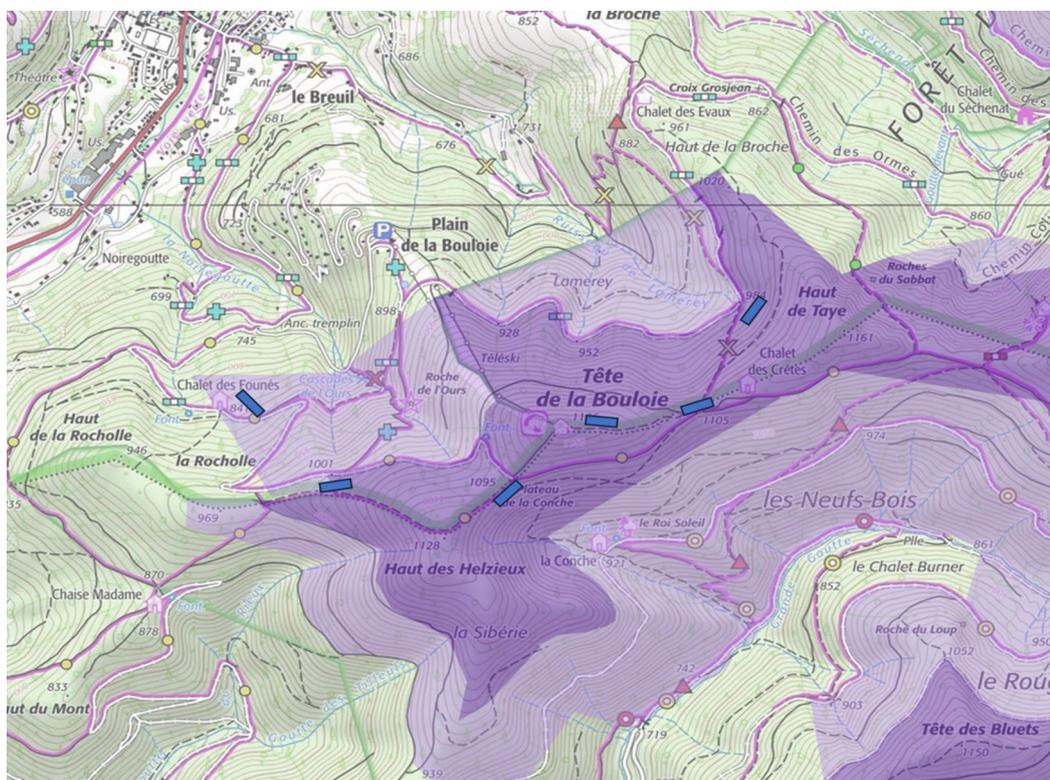


La Quiétude attitude revient pour préserver la Tête de la Bouloie.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges déploie les banderoles du programme de sensibilisation « Quiétude attitude » sur le secteur de la Tête de la Bouloie à Bussang. Objectif : préserver la tranquillité des remarquables résidents de nos forêts comme le Pic noir, la Chouette de Tengmalm ou le Grand Tétrás durant la période de plus grande sensibilité aux dérangements (période de quiétude).

Amoureux de la nature des Vosges et d'ailleurs, vous avez peut-être entendu parler du réseau Natura 2000 qui préserve des milieux naturels et des espèces rares. Natura 2000 est animé localement par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, qui a lancé depuis 2018 le programme Quiétude attitude. Sur son site internet www.quietudeattitude.fr, ce dernier permet de localiser les zones de quiétude et les zones protégées afin de prendre connaissance des bonnes pratiques et des réglementations pour les respecter, comme se tenir sur les sentiers balisés ou maintenir son chien en laisse par exemple.

Les promeneurs et vététistes du secteur de la Tête de la Bouloie retrouveront donc les banderoles "Zone de quiétude pour la faune sauvage" déployées avec l'aide de Gilles Tuillon de la « Team Sanglier » et en lien avec l'Office National des Forêts. Postées au bord des sentiers, elles resteront jusqu'à la fin du mois de juin afin de couvrir les périodes vulnérables de repos hivernal et de reproduction et de rappeler qu'en appliquant les bonnes pratiques, nous contribuons tous à la préservation de ces richesses naturelles tant appréciées.



Prévention

Le partage de la route étant une de nos priorités, si la grande majorité des utilisateurs respecte le Code de la route, il apparaît qu'une minorité adopte un comportement inapproprié et devient dangereuse pour les autres usagers et parfois pour elle-même. Cela se vérifie quel que soit le mode de déplacement.

En outre, nous précisons que concernant :

- **les feux tricolores** : un cycliste doit respecter un feu tricolore **sauf** si ce dernier est équipé de panneau "Cédez-le passage cycliste" avec une direction mentionnée. Le principe est simple : au feu rouge, le panneau autorise les cyclistes à tourner à droite ou aller tout droit (carrefour en T), à condition de céder le passage **aux véhicules qui viennent de la gauche ou aux piétons**. En l'absence de panneau, le cycliste doit s'arrêter au feu rouge.

- **la possibilité de rouler en groupe pour les cyclistes** : il est interdit de rouler en groupe à plus de deux de front sauf dispositions particulières. Toutefois, si rouler à deux de front est autorisé, le passage en simple file s'impose (Article R431-7 du code de la route) à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité ou encore lorsqu'un véhicule manifeste son intention de dépasser.

- **le dépassement des cyclistes** : Le conducteur doit réduire sa vitesse lors du croisement ou du dépassement de cyclistes isolés ou en groupe (Article R413-17 du code de la route).

Pour effectuer un dépassement de cyclistes, le conducteur doit respecter une distance de sécurité latérale d'un mètre en agglomération et un mètre et demi hors agglomération (Article R414-4 du code de la route).

En conclusion, au-delà du simple respect du Code de la route et, d'une manière générale, les règles de bonne conduite doivent être connues et appliquées par tous les usagers de la route qu'ils soient cyclistes, piétons ou automobilistes.

À VÉLO : LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À CONNAÎTRE

 <p>ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES</p>	 <p>BANDE OU PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)</p>	 <p>PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)</p>	 <p>PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE : VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUTORISÉE AUX CYCLES</p>
 <p>SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE : RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS (DÉBUT ET FIN)</p>	 <p>DOUBLE-SENS CYCLABLE : VOIE À DOUBLE SENS POUR LES CYCLES ET À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES</p>	 <p>TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE : AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT</p>	 <p>ZONE DE RENCONTRE : PRIORITÉ AUX PIÉTONS ; DOUBLE-SENS CYCLABLE</p>

Civisme

LA BENNE A DECHETS VERTS :

La benne à déchets verts est mise à disposition des bussets par la com-com du 15 mai à fin octobre.

Seule la dépose des déchets verts des particuliers est autorisée, la dépose par des entreprises est strictement interdite, ce qui se produit pourtant régulièrement.

Les déchets autres que verts sont formellement prohibés, en cas de non respect de cette règle, la benne installée à Bussang compte tenu de son éloignement, pourrait nous être retirée.



Point d'Apport Volontaire ou PAV :



Depuis quelques semaines, les agents techniques communaux ont mis en place au PAV du Stade, une dalle béton sur laquelle repose les différents containers permettant une meilleure organisation du tri sélectif et rendant plus fonctionnel la dépose des déchets.



Un brise vue en bois complète cet aménagement et vient apporter un peu plus d'esthétisme à ce PAV.

Malheureusement, les incivilités et les dépôts sauvages récurrents continuent dans les différents PAV de la Commune (Taye, la Gare, Stade). Les photos parlent d'elles même, un spectacle désolant.

Il est bon de rappeler que le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi et passible d'amende. La gestion des matières valorisables (déchets) est gérée par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.





Mariage

Ils se sont dit « oui » à Bussang :

le 22 juin Valentin MERTZ et Delphine DOUTERLUINGNE

le 24 août Jean-Marc BEAURAIN et Christelle SUFFYS

le 14 septembre Nicolas PEDUZZI et Christelle BELIN

Ils se sont « redit oui » à Bussang :

le 19 octobre Michel CHATELIN et Albertine LUTENBACHER
ont renouvelé leurs vœux pour leur 60^{ème} anniversaire de
mariage : Noces de Diamant

Naissances



Ils / Elles sont né(e)s :

Déborah COURROUX, née le 13 février

Victoria PETITJEAN, née le 1^{er} avril

Devon FEHR, né le 26 mai

Yuna et Alya HIRN, nées le 12 novembre

Décès



Ils / Elles nous ont quitté(e)s :

le 2 janvier, Monsieur Alain TREMSAL, né le 12 mai 1945

le 12 janvier, Monsieur Lionel FOUILLET, né le 1^{er} octobre 1944

le 14 janvier, Madame Christianne VALDENAIRE, née PARMENTIER le 13 mars 1942

le 16 janvier, Madame Marie DOLL, née PERRIN le 19 juillet 1944

le 20 février, Monsieur François VINEL, né le 8 mai 1934

le 1^{er} mai, Monsieur Maurice de LAME de LIEPVRE, né le 18 janvier 1931

le 20 mai, Madame Françoise MERGLEN, née le 22 septembre 1942

le 25 mai, Madame Micheline WEITZ, née COLIN, le 11 juin 1936

le 29 mai, Monsieur Etienne BLUNTZER, né le 27 avril 1951

le 25 juin, Madame Dominique SIMIEN, née LOURD le 13 mars 1955

le 2 juillet, Madame Henriette LAURENT, née PARMENTIER le 7 mars 1929

le 11 juillet, Monsieur Arnaud FINANCE, né le 17 août 1971

le 14 août, Monsieur Jean-Pierre CLAUDEL, né le 26 août 1927

le 24 septembre, Monsieur Henri CHONAVEL, né le 24 juin 1931

le 30 septembre, Madame Suzanne VANNSON, née COLIN le 19 décembre 1932

le 2 novembre, Madame Odette PHILIPPE, née VANNSON le 31 juillet 1930

le 5 novembre, Monsieur Georges GAIDOT, né le 30 juin 1927

le 2 décembre, Madame Corine PARMENTIER, née GEHIN le 5 novembre 1960

le 30 décembre, Madame Léontine VANNSON, née VANNSON le 25 mars 1930

Directeur de la publication : Bachir AID

Photos : VALDENAIRE Francis, LOHNER Sylvie, Le thillot.com

Réalisation graphique-Mise en page : Sylvie LOHNER - Impression : Mairie